

NOTE D'INFORMATION RIVERAINS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes riverain(s) du **34^{ème} Rallye Vosges Grand est**, 4^{ème} manche du **Championnat de France des Rallyes**, et plus précisément des **épreuves spéciales N°7 et N°9 Vologne** qui se dérouleront **dimanche 16 juin 2019**.

A ce titre, nous vous informons que **les routes empruntées par la course automobile seront fermées à la circulation par arrêté préfectoral et arrêtés municipaux : dimanche 16 juin 2019, de 05h45 à 17h00.**

C'est pourquoi nous vous recommandons la plus grande prudence et nous vous demandons de bien vouloir **prendre toutes les dispositions nécessaires** afin que vous ne soyez pas bloqué(s) et que le rallye puisse se dérouler correctement sans nuire à la sécurité de chacun.

Le jour du rallye, la direction de course pourra, **en cas d'urgence uniquement**, vous autoriser à circuler sur le parcours à **titre exceptionnel** et en vous conformant à ses ordres. Vous devez pour l'avertir contacter un commissaire (identifiable à sa chasuble fluo) qui transmettra votre demande aux officiels responsables de l'épreuve spéciale.

Entre le passage des concurrents au premier tour (ES N°7) et le deuxième tour (ES N°9), la route ne sera pas ré-ouverte à la circulation. Toutefois, un filtrage sera effectué par la Direction de Course pour permettre aux riverains de se déplacer, **UNIQUEMENT en cas de nécessité absolue** (cas de force majeure : problème de santé par exemple), dans le sens de circulation de l'épreuve spéciale.

Par ailleurs, si vous disposez de soins médicaux « lourds » à votre domicile ou d'autres services à la personne, nous vous remercions de nous en informer en amont du rallye afin de pouvoir s'organiser en conséquence.

Nous nous excusons par avance de la gêne occasionnée par cette manifestation sportive et nous vous remercions très sincèrement de votre aimable coopération.

Quelques informations utiles :

Dates des reconnaissances (circulation plus dense qu'à l'habitude) : Les concurrents inscrits au rallye effectueront deux passages en reconnaissances sur le parcours des épreuves spéciales, sur route ouverte à la circulation et dans le respect du Code de la Route, aux dates suivantes :

- | | |
|---|---|
| ⇒ 1 ^{ère} session de reconnaissances : | Samedi 8 juin 2019, de 08h00 à 21h00
Dimanche 9 juin 2019, de 08h00 à 17h00 |
| ⇒ 2 ^{ème} session de reconnaissances : | Jeudi 13 juin 2019, de 08h00 à 21h00
Vendredi 14 juin 2019, de 08h00 à 17h00 |

Toutes les informations relatives au Rallye Vosges Grand Est sont disponibles sur le site internet officiel : www.rallyevosgesgrandest.com ; les cartes du parcours général et des épreuves spéciales y seront consultables à partir du lundi 27 mai 2019.

Avec tous nos remerciements pour votre compréhension,
Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Comité d'organisation du Rallye Vosges Grand Est